



SAGE et Contrat de Rivière Calavon / Coulon



Etude bilan, évaluation et perspectives du SAGE et du Contrat de Rivière Calavon

Note de synthèse

Document définitif - Mars 2010



I. BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE ET EVOLUTION DU BASSIN VERSANT

Le premier travail de l'étude a consisté à faire le bilan opérationnel des actions menées dans le cadre du Contrat de rivière Calavon-Coulon (signé en 2002) et de son avenant (signé en 2008) et d'évaluer leurs retombées sur les milieux aquatiques ou plus largement, sur le bassin versant. La synthèse suivante s'articule autour des 5 grands thèmes du SAGE et du Contrat de rivière :

- la qualité de l'eau,
- la ressource en eau (approche quantitative),
- les risques liés aux crues,
- les milieux naturels,
- l'animation et la communication.

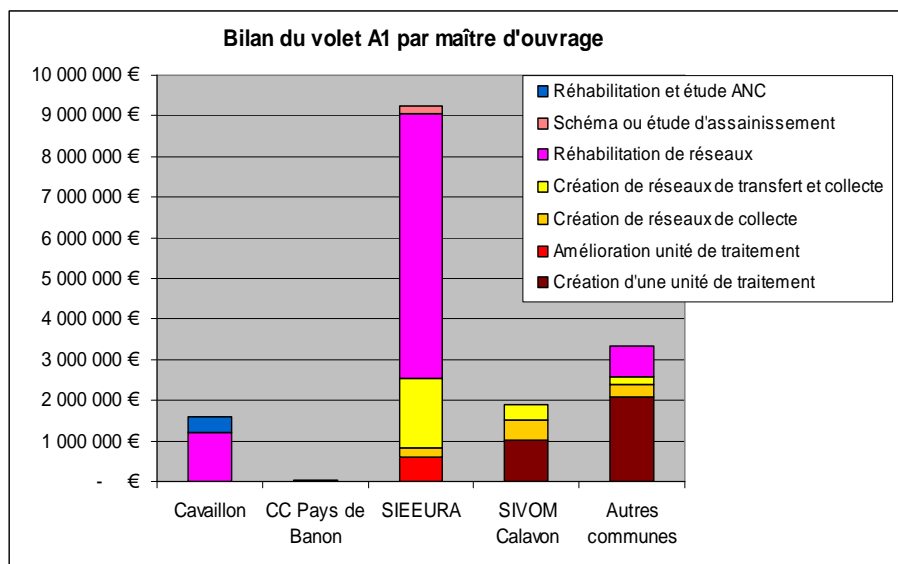
Il est à noter que tous les éléments du bilan n'ont pas pu être rassemblés, faute de suivi continu des actions menées notamment pendant les périodes sans animateur ou parce que certaines actions n'étaient pas terminées au moment du travail mené début 2009.

1. Volet A - Qualité de l'eau

Le bilan de l'assainissement

Le contrat et son avenant prévoyaient environ 90 opérations d'assainissement domestique et industriel, pour un montant de l'ordre de 15 M€.

Au final, plus de 130 opérations d'assainissement domestique ont été menées pour un montant total de l'ordre de 21 M€, dont une cinquantaine « hors contrat », c'est-à-dire sans transiter via le Parc du Luberon ni recevoir de soutien financier spécifique. Citons dans ces actions la réalisation ou la réhabilitation de collecteurs d'eaux usées et d'une vingtaine de stations d'épuration, dont plusieurs « bassins à macrophytes » (filtres plantés de roseaux).



Ce graphique présente la répartition par maître d'ouvrage et type d'actions des investissements.

Par ailleurs, l'entreprise Kerry (confiserie industrielle), a mis en route une nouvelle station d'épuration en 2004 (financée avant le contrat), revu ses modalités d'épandage et engagé récemment des travaux de suppression de rejets directs aux ruisseaux.

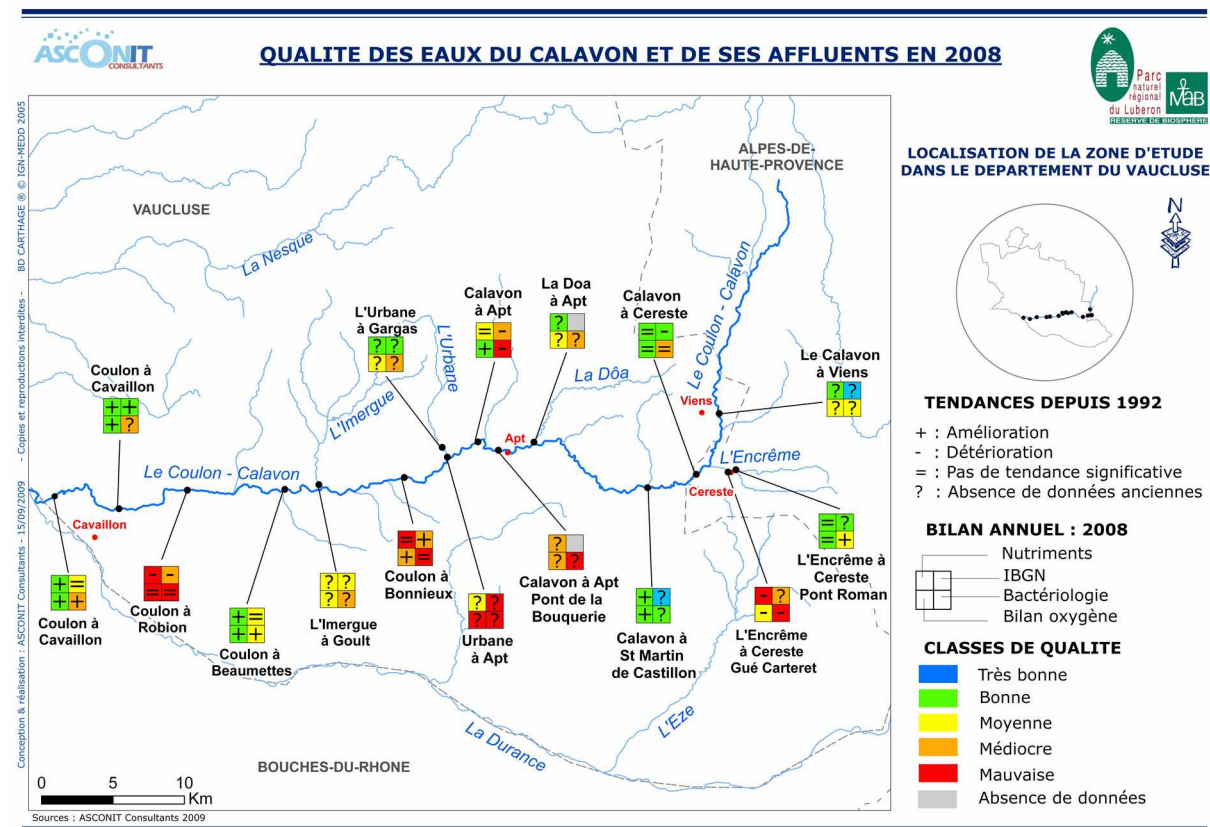
D'autres travaux ou actions d'amélioration ont concerné les autres industries (caves,

...) et certaines décharges.

Pour autant, les « points noirs » identifiés à la fin des années 90 ne sont pas tous résolus en 2009 : retards en assainissement domestique de certaines communes, augmentation des capacités de traitement comblant seulement les nouveaux raccordés,... Et le parc de stations d'épuration vieillit : parmi les 14 stations les plus importantes du territoire (plus de 1 000 EH), 6 ont plus de 25 ans et 5 plus de 10 ans. Enfin, sur l'ensemble des 56 stations du bassin, près de la moitié présentent des dysfonctionnements (au moins ponctuels) selon les services chargés de leur surveillance.

Ainsi, si des avancées importantes ont eu lieu ces 10 dernières années en termes d'assainissement, l'évolution du territoire et des équipements explique qu'il reste encore des travaux à mener dans les prochaines années.

Les retombées sur la qualité de l'eau



Le Parc du Luberon a fait réaliser en 2008-2009 un bilan de l'évolution de la qualité des eaux. Celui-ci a montré :

Pour le Calavon :

- une bonne qualité sur la partie amont du bassin, hormis sur l'Enchrême en aval de Céreste ;
- une amélioration de la qualité sur la partie intermédiaire (entre St Martin et l'amont d'Apt) ;
- la persistance de problèmes d'excès de nutriments et de contamination bactériologique dans la traversée d'Apt ;
- une amélioration de la situation en aval d'Apt, même si le niveau de phosphore est encore trop haut, responsable de la persistance du phénomène d'eutrophisation à l'aval ;
- la persistance de l'impact du rejet de Maubec sur le Calavon à Robion (travaux en cours) ;
- une amélioration nette de la qualité de l'eau à Cavaillon.

Pour les affluents :

- une bonne qualité de l'Enchrême, sauf dans sa partie aval qui reste fortement impactée par le rejet de Céreste (travaux prévus à courts termes) ;
- une qualité moyenne sur la Doa,
- une bonne qualité de l'Urbane, sauf dans sa partie aval qui reste impactée par le rejet de Kerry
- une amélioration de la qualité de l'Imergue.

2. Volet B1 - Gestion de la ressource en eau

Ce qui était prévu

L'originalité du Contrat de bassin du Calavon reposait, en accord avec le SAGE, sur l'existence d'un volet destiné à « soulager » le Calavon et sa nappe d'accompagnement d'une partie importante des pressions de prélèvement s'exerçant dans sa partie amont. Il était prévu, en plus d'un suivi des débits d'étiage :

- des études visant une meilleure connaissance des prélèvements et des besoins agricoles et

la recherche de solutions de substitution des prélèvements agricoles du Haut Calavon,

- un forage dans le karst profond (Fangas) pour remplacer le prélèvement d'eau potable de la ville d'Apt et de St Martin de Castillon dans la nappe d'accompagnement du Calavon aux Bégudes,
- un poste au Parc du Luberon dédié en partie à l'animation de ce thème.

L'avenant de 2008 a inscrit en complément au forage Fangas 1 :

- l'exploration et le raccordement du forage Fangas 2,
- un nouveau schéma AEP pour la Communauté de communes du Pays d'Apt en cours de reprendre la compétence en place de l'ex SIVOM Haut Calavon et de la ville d'Apt,
- des actions visant à faire des économies d'eau sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Apt.

Bilan et retombées concernant les besoins en eau potable et industrielle

Toutes les actions relatives aux prélèvements en eau potable ont été réalisées : divers schémas et études, forages Fangas 1 et 2 dans le karst profond, économies d'eau à Apt. Ce sont ainsi plus de 6 M€ qui auront été investis pour ce vaste projet concernant l'amélioration de la gestion de l'eau potable de tout le Pays d'Apt.

En parallèle, des projets de raccordement, d'une part d'Oppedette au réseau Durance-Albion et d'autre part, de l'entreprise Kerry (voire d'Apt pour la partie besoin en eau brute) au réseau de la SCP, laissent présager de nouvelles « économies d'eau » sur la ressource en eau du Calavon.

Même si le « gain en eau » pour le Calavon et sa nappe est difficilement quantifiable par manque de données, on peut l'estimer de l'ordre d'1,5 million de m³ par an (économie d'eau publique du Pays d'Apt et forages Fangas + Kerry).

Bilan et retombées concernant les besoins en eau agricole

Des inventaires des prélèvements ont été réalisés hors Contrat de rivière dans chacun des départements (04 et 84) puis les démarches d'autorisation annuelle de prélèvement ont été globalisées (simplifiées) dans le cadre d'une démarche mandataire interdépartementale depuis 2008 portée par l'Association des Irrigants du Vaucluse (ADIV) pour l'ensemble des irrigants du bassin du Calavon. Cette démarche a permis de mieux gérer les « crises sécheresse ».

Pour autant, le bilan concernant les prélèvements agricoles est difficile à établir, par manque de données quantitatives d'évolution des prélèvements réels et de possibilité de comparaison avec les chiffres antérieurs. Le Parc du Luberon ne dispose toujours pas d'une base homogène et complète de données géoréférencées concernant l'ensemble des prélèvements agricoles du bassin versant. On peut néanmoins supposer que les prélèvements ont pu tendre à diminuer depuis la fin des années 90, du fait d'une amélioration globale des pratiques d'irrigation et peut-être de la diminution des surfaces irriguées suite aux pénuries d'eau répétées de ces dernières années.

Par ailleurs, malgré des réunions depuis 2007 qui ont tenté de relancer la démarche, l'étude prévue pour trouver des solutions de substitution aux prélèvements agricoles du Haut Calavon n'a pas été réalisée.

Et le poste d'animateur « ressource en eau » ?

Le poste n'a pas été créé, ce qui explique certainement en partie les avancées insuffisantes enregistrées en termes de connaissance des ressources et des pressions et de coordination de cet enjeu, à l'échelle du bassin versant.

3. Volets B2-B3 - Gestion des risques liés aux crues

Ce qui était prévu

Volet moteur de la démarche SAGE et Contrat, la gestion globale des risques avait déjà bien progressé avant la signature du Contrat : études globales, travaux post-crue 1994, premières tranches de travaux du PACC (programme d'aménagement du Calavon à Cavaillon) et entretien des cours d'eau ; travaux alors orchestrés par le Parc du Luberon.

Le contrat avait inscrit, dans la continuité :

- les tranches suivantes de travaux du PACC (pour un montant de l'ordre de 4 M€),

- des études et schémas qui devaient préciser nombre d'actions à réaliser (schémas Urbane et Grandes Terres et surtout, le plan de définition de l'espace de mobilité du Calavon),
- la poursuite de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (volet B3, 1,4 M€).

Mais le plus important relevait du portage de ces actions : le Parc n'ayant pas vocation à continuer à porter des travaux, il était prévu la création d'un syndicat de bassin dédié.

Bilan et retombées

Si les études ont été en grande partie menées (dont le plan « espace de liberté » avec du retard, qui est en cours depuis 2008), les travaux « lourds » ont dû attendre la création du SIRCC, qui a pris plusieurs années. Dotés de moyens d'abord réduits (2006), le SIRCC a pu lancer en 2007-2008 les premiers grands travaux dans la traversée de Cavaillon (recoupement du méandre des Grands Grès), tout en menant les longues démarches administratives nécessaires en parallèle pour le reste du projet (négociation et acquisitions foncières, dossiers réglementaires). Depuis 2009 est envisagée la révision complète du PACC afin de mettre à jour (techniquement et réglementairement) le projet ; l'enveloppe financière sera aussi réévaluée, un premier montant estimatif de 10 M€ a été avancé. Il est clair que les travaux, au vu de leur importance, devront s'étaler sur plusieurs années.

En parallèle, le Parc a continué à porter les études et travaux « légers » d'entretien des cours d'eau et restauration post-crue (décembre 2003) jusqu'en 2005-2006, avant que ne soit reprise la compétence par le SIRCC et les travaux poursuivis par lui. Une certaine continuité a donc été assurée concernant l'entretien courant des boisements de berge et des embâcles. Les effets bénéfiques de cet entretien ont d'ailleurs pu être vérifiés lors de la crue de décembre 2008, dont les observateurs ont noté les moindres conséquences en termes de transport de bois mort et de dégâts liés.

Au total, les travaux d'entretien, de restauration et d'aménagement hydraulique des cours d'eau engagés depuis 2003 ont coûté de l'ordre de 2 M€.

4. Volets B3-B4 - Connaissance et valorisation des milieux naturels

Ce qui était prévu

Ce dernier ensemble d'actions opérationnelles comportait essentiellement la réalisation d'un inventaire des zones humides du territoire et de plans de gestion (base pour la valorisation et une gestion adaptée) sur une vingtaine de sites naturels liés à l'eau déjà reconnus pour leur richesse écologique (« sites sensibles » listés à l'état des lieux du SAGE). Il comportait également l'acquisition foncière de 2 sites d'intérêts fonctionnels multiples : la Virginière (5 ha) et la Bégude (3 ha) à Goult.

L'avenant a par ailleurs développé l'idée d'un aménagement paysager et récréatif des gorges de l'Enchrême.

Bilan et retombées

Au delà des actions inscrites, il faut souligner une action importante et de longue date du Parc en termes de connaissance des milieux naturels, qui s'est notamment également appuyée ces dernières années sur une démarche parallèle au Contrat, la démarche Natura 2000 pour les vallées du Calavon et de l'Enchrême. Ainsi, les 2 démarches ont permis des avancées notables en termes de connaissance : inventaire des zones humides, plan de gestion du Castor, inventaire des prairies humides, plan de gestion du site de la Virginière, ... D'autres études naturalistes ont été menées dans le cadre des actions du Parc, hors Contrat (inventaires et suivis ornithologiques et batracologiques).

Concernant les autres plans de gestion initialement inscrits au Contrat, le montant alloué s'est révélé bien trop faible pour les engager tous ; les études ont donc été menées sur les sites prioritaires, sans forcément faire appel à cette ligne budgétaire.

On note que le site de la Virginière a bien fait l'objet d'une acquisition foncière et qu'une opération de création-restauration de mare y a été également menée, dans le cadre du « projet Pélobate » (espèce patrimoniale de batracien). Par ailleurs, un observatoire à guêpiers a été aménagé sur le site d'une ancienne décharge à Maubec (opération hors Contrat).

Enfin, le projet concernant les gorges de l'Enchrême n'a pas pu encore être engagé parce qu'il est préférable d'attendre la réalisation de la nouvelle station d'épuration de Céreste (site pollué...), ainsi que la prolongation de la vélo-route (action du conseil général menée dans la durée du contrat).

Le bilan financier de ce volet n'est pas précisément connu, du fait de financements non spécifiquement associés au Contrat de rivière.

5. Volet C - Animation et communication

Ce volet accompagne classiquement tout contrat de rivière ou SAGE pour :

- les doter des moyens humains pour leur animation,
- prévoir divers outils et actions de communication et de sensibilisation en parallèle aux procédures.

Alors qu'il était prévu 3 postes pour l'animation des deux procédures (au sein du Parc et du futur syndicat de travaux), le SAGE et le Contrat de rivière n'ont bénéficié que d'un poste ½ (un chargé de mission et un technicien de rivière tous deux « à cheval » sur plusieurs bassins et missions) jusqu'en 2007. Et encore... le poste de chargé de mission, une fois le départ de Gille Brière, est resté vacant pendant près de 2 années cumulées entre 2004 et 2007. Le SIRCC a embauché son premier salarié fin 2006 (directeur) et vient seulement récemment de développer son équipe, à l'automne 2009.

Un panel d'actions de communication et de sensibilisation a été mis en œuvre, s'appuyant sur les missions Education à l'environnement et Communication du Parc. Le bilan de ces actions n'est en conséquence pas individualisable. On citera notamment : un programme d'éducation à l'environnement des scolaires et des opérations de sensibilisation du grand public (nettoyage du Calavon, édition de plaquettes, en 2007 : exposition, sorties terrain et conférences sur les « Rivières méditerranéennes, en 2009 : enquête photographique à propos du SAGE et du Contrat de Rivière, ...).

Au total, les 2 M€ initialement alloués à ce volet n'auront été dépensés qu'à hauteur d'environ 1,5 M€.

II. ANALYSE SOCIOPOLITIQUE DU FONCTIONNEMENT DES PROCEDURE

Les SAGE et les contrats de rivière sont des procédures de gestion territorialisée de l'eau et des milieux aquatiques qui ont pour spécificité d'intégrer la concertation, comme principe fondateur commun. Au niveau méthodologique, cette priorité accordée au partenariat et à la coopération inter-acteurs a déterminé la nécessité d'associer à l'étude des représentants de l'ensemble des partenaires concernés. Dans le cadre de la phase 3, l'équipe d'étude s'est attelée à les mobiliser, pour les faire réagir sur les modalités de mise en place, de fonctionnement, les effets et les acquis de la démarche.

Il s'agissait d'appréhender de manière successive :

- *le mode de fonctionnement des procédures (état des lieux descriptif),*
- *le niveau d'appropriation, d'adhésion et d'implication des acteurs face à ces procédures,*
- *l'appréhension des acteurs de la mise en œuvre du SAGE et du Contrat de rivière.*

1. Point de vue des acteurs des acquis généraux de la démarche

Au titre des points faisant consensus entre l'ensemble des acteurs rencontrés, il est possible de retenir :

- La conscience d'une **amélioration nette de l'état du Calavon/Coulon**, sur une échelle de temps relativement longue, partant des années 80 et ayant pour principale référence l'article « *Calavon : la rivière assassinée* » symbolisant l'état catastrophique de la rivière à cette période.
- Une **amélioration beaucoup moins nette au niveau de certains affluents**, sur lesquels les

efforts entrepris n'ont pas été suffisamment soutenus, ainsi que sur la partie amont du Calavon, qui se serait même dégradée aux yeux de certains acteurs.

– La plupart des acteurs ont le sentiment que **le SAGE et le Contrat de rivière ont permis d'inscrire le territoire dans une bonne direction**. Mais ce constat doit être pondéré par le fait que **la plupart des acteurs manquent singulièrement de lisibilité** sur ce qui est lié directement à la démarche SAGE et Contrat de rivière et ce qui est du ressort d'autres initiatives.

– Ce ressenti a pour répercussion également jugée positive **une réhabilitation de l'image de la rivière**, de sa valeur et de son intérêt auprès des populations du territoire, sans que celle-ci soit pour autant mesurable précisément. Mais contrairement à ce que nous avons pu constater sur d'autres bassins versants, le déficit de lisibilité de l'action et le manque de communication et de valorisation autour des actions **empêchent l'expression d'un sentiment de fierté** des acteurs.

– Pour la plupart des acteurs, **il est nécessaire de poursuivre la démarche entamée**, de manière à consolider la dynamique de (re)valorisation des milieux aquatiques de la zone et renforcer la « conscience de bassin » que la démarche a permis de développer auprès des acteurs du territoire.

2. Points de vue des acteurs sur les acquis des différentes thématiques traitées

Concernant la qualité de l'eau, les acteurs soulignent une amélioration nette de la situation sur le cours d'eau principal, en lien avec les investissements réalisés sur l'assainissement (industriel et domestique en priorité). Certains acteurs rappellent cependant qu'il était difficile d'envisager une situation pire que celle prévalant à la fin des années 80.

Par ailleurs, des interrogations subsistent quant à la qualité de traitement des effluents industriels, ainsi que sur les retards pris à l'amont et à la poursuite de la dégradation de la qualité de l'eau sur certains affluents.

Concernant la gestion de la ressource, les acquis sont moins sensibles pour les acteurs, sachant que la problématique apparaît comme plus complexe à appréhender, tant au niveau technique qu'au niveau des problématiques « politiques » qui la sous-tendent. La plupart des acteurs reconnaissent l'intérêt d'actions telles que la mise en œuvre des forages du Fangas ou du système d'irrigation mis en place par la SCP, mais regrettent que les questions relatives à l'eau potable aient été quelques peu négligées dans le cadre du SAGE et doivent aujourd'hui être mises à l'ordre du jour. L'évolution rapide des besoins sur le territoire et les tensions autour de certaines ressources participent à l'actualité de cette thématique sur le territoire.

Concernant la gestion des crues et du risque d'inondations, les acteurs de l'aval mettent majoritairement en avant les retards pris en matière d'aménagement et de protection des biens et des personnes contre le risque d'inondation (retard du PACC notamment). Ils reconnaissent cependant que ces préoccupations ont pour particularité d'être réveillées par les épisodes de crues, puis d'être ensuite occultées, d'où la volonté de voir un programme d'action mis en œuvre rapidement.

L'épisode de crues de décembre 2008 a cependant mis en avant une réduction substantielle des risques d'inondation et de destruction liée au programme d'entretien des berges. Deux points semblent poser des questions en termes d'accroissement des risques : la poursuite de l'autorisation de constructions en zones à risque à l'aval, dénoncée notamment par les élus de l'amont du bassin, et la gestion insuffisante des eaux pluviales des zones urbanisées.

Concernant les milieux naturels et leur restauration, la lisibilité des acquis demeure relativement faible. Les approches « douces » favorisant le fonctionnement naturel des cours d'eau bénéficient d'une acceptation assez favorable, qui décroît cependant fortement chez les riverains directs de la rivière. On constate encore des attentes d'interventions dans le lit du Calavon, sans doute en lien avec le déficit de mise en valeur des réalisations et de ce type d'approche : ces sujets restent l'objet de controverses et de désaccords marqués.

3. A propos du fonctionnement des procédures

Concernant le portage de la démarche, le Parc est généralement considéré comme la structure la plus adéquate du territoire pour assurer cette mission. En effet, son positionnement marqué sur l'environnement a permis de justifier l'approche centrée sur les milieux aquatiques qui a prévalu à la démarche. Ce positionnement est considéré comme **une des originalités et des points forts de cette démarche**, par rapport aux constats réalisés par certains acteurs à propos d'autres procédures sur d'autres bassins versants du département.

En outre, la diversité des champs d'intervention du Parc a permis de ne pas être a priori limité sur tel ou tel thème. **Son périmètre permettait d'embrasser l'ensemble du bassin versant**, ce qu'aucune autre collectivité ne pouvait prétendre à l'époque du lancement de la démarche. Ses compétences en matière de communication sont également soulignées.

Cependant, la création du SIRCC semble cependant rendre moins évidente l'appréhension des acteurs sur ce plan, sachant que **la lisibilité du partage des rôles entre le Parc et le SIRCC est actuellement faible**. La distinction des champs de compétence et de responsabilité respectifs du Parc à travers l'animation des procédures et du SIRCC, en charge de n'est apparemment pas clarifiée pour la plupart des acteurs, comme a permis de le constater la gestion de la communication à propos de la crue récente de 2008.

En revanche, par rapport à l'animation de la démarche, un certain nombre d'acteurs estime que **le Parc ne s'est pas donné de moyens à la hauteur des enjeux**, notamment lors de la mise en œuvre des procédures. De ce point de vue, l'écart entre la période d'élaboration, dominée par l'investissement de Gilles Brière et une concertation active, et celle de mise en œuvre, marquée par une absence récurrente et une latence de l'animation, a joué défavorablement sur le ressenti des acteurs. Dans ce cadre, il est possible de percevoir le poids personnel pris par Gilles Brière dans la démarche, qui en apparaît finalement comme le principal porteur, allant même jusqu'à occulter la référence aux élus porteurs.

Ce déficit d'animation a également joué sur **le manque d'information et de communication**, avec à la clef le déficit de lisibilité des avancées et retards de la démarche, soulevé plus haut. Cependant, ce point ne fait pas l'objet de critiques ouvertes, sans doute parce qu'aucune stratégie et action n'ont été finalement lancées, ne provoquant pas de sentiment de rupture sur ce point, contrairement à l'animation.

III. JUGEMENTS EVALUATIFS

Les jugements présentés ici distinguent clairement le SAGE, démarche et procédure de planification et le Contrat de rivière, outil de procédure de programmation d'actions opérationnelles.

1. A propos du SAGE

Une démarche pionnière active à resituer dans son contexte

Le SAGE Calavon Coulon constitue **une des premières initiatives de ce type à l'échelle du territoire national**. L'engagement marqué de l'Agence de l'eau en faveur de l'émergence d'une démarche locale et de l'élaboration de ce SAGE témoigne pleinement de cette dimension pionnière. Dans ce cadre, les porteurs de la démarche semblent avoir avant tout considéré cet outil et la démarche associée comme des facteurs favorables à **une prise en main locale des problématiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, dans une logique d'autodétermination du territoire**. A ce titre, ils ont initié **un travail de concertation ambitieux, actif et inventif**, au point d'avoir été jugé comme « pilote » par l'Agence de l'eau, sans pour autant avoir capitalisé les enseignements de cette approche.

Du point de vue technique, les documents ayant résulté de ce travail de concertation et de l'accompagnement par un bureau d'études (état des lieux -diagnostic en 1999 et orientations en 2001) ont été d'une grande qualité.

Un SAGE « complet » mais témoignant d'un manque de priorisation

Une des caractéristiques essentielles du SAGE Calavon-Coulon est d'être un SAGE « généreux » et au spectre très complet, bâti autour d'une série d'objectifs stratégiques et comportant plus d'une centaine de mesures. Le revers de cette posture est d'avoir souffert fondamentalement d'un déficit de hiérarchisation des mesures, tant en termes de priorité, d'échéancier de mise en œuvre que de modalités de réalisation (responsabilité, partage des rôles,...). Le déficit d'animation dont la démarche a souffert à dater de 2004 a renforcé ce défaut congénital. In fine, les acteurs dans leur ensemble ne disposent aujourd'hui que d'une très faible lisibilité du degré de réalisation et de portée de ces mesures, dont seules les plus marquantes sont restées en mémoire.

Des lectures distinctes de la portée réglementaire des mesures du SAGE

L'ensemble des mots présentant les mesures du SAGE ont été soigneusement soupesés dans le cadre de la concertation, puis se sont trouvés « gravés dans le marbre du document SAGE ». Or, avec le temps et le déficit de vie de la démarche, la mémoire et le sens de leur origine se sont progressivement estompés. Pour cet exercice, les services de l'Etat en charge de la réglementation se sont nécessairement situés en première ligne, interprétant « à la lettre » des mesures qui n'avaient pas été forcément écrites dans ce sens. En cela se sont trouvées opposées une vision relevant plutôt d'une forme de droit conventionnel ou contractuel, défendue par les porteurs locaux du SAGE et une lecture réglementaire, relevant de la culture juridique française très codifiée.

Un portage essentiel mais porteur d'interrogation

L'existence et l'engagement du Parc naturel régional du Luberon, porteur historique de la démarche, ont constitué un facteur extrêmement favorable à la démarche. Quelle autre collectivité du territoire aurait pu au début des années 90 prétendre assurer légitimement ce portage, dans le cadre d'une démarche expérimentale ? Mais, avec le temps et le développement de la démarche, ce portage semble également avoir rencontré différentes limites, telles que :

- le poids des investissements relatifs aux travaux post-crues (années 90),
- les difficultés de recrutement rencontrées par le Parc qui ont provoqué deux périodes longues sans animation,
- la question de l'absence de correspondance du périmètre du Parc avec celle du bassin versant, qui n'a pas forcément favorisé la clarté de la mission d'animation de la démarche SAGE et la place de la mission SAGE/Contrat de rivière, qui est demeurée relativement isolée au sein du Parc.

Plus récemment, si la création du SIRCC a permis d'apporter des réponses à certaines de ces questions et de renforcer de manière sensible les moyens dédiés à la double démarche, la lisibilité des responsabilités respectives du Parc au titre du portage du SAGE et du Contrat de Rivière et du SIRCC au titre du volet aménagement et entretien des cours d'eau ne paraît pas satisfaisante.

Et si la clef du SAGE était dans sa CLE

La question du suivi du SAGE, suite à son élaboration, a d'emblée été posée par l'animateur du SAGE. La jeunesse de l'outil ne permettant de disposer d'aucune référence, les services compétents estiment alors que puisque « rien n'est interdit, tout est possible ». Or, il apparaît qu'au-delà de l'écriture du Contrat de Rivière, abordée comme un exercice de déclinaison essentiellement technique, sans concertation spécifique, la CLE a perdu peu à peu son rôle de régulation, de concertation et de suivi du SAGE. In fine, la mise en œuvre du SAGE n'a pas bénéficié d'un système de gouvernance stabilisé et adapté à ses enjeux. Les efforts menés par l'animateur actuel, en poste depuis 2007, et par le président de la CLE témoignent de la difficulté désormais patente à remobiliser une telle dynamique à l'échelle du territoire.

2. A propos du Contrat de Rivière

Un Contrat de « première génération »

Le Contrat de Rivière Calavon-Coulon, élaboré en parallèle à la phase d'orientations du SAGE, a été **conçu dès l'origine comme « son bras armé »** ; pour autant, la nécessité d'au moins deux Contrats successifs pour mener à bien l'ensemble des actions nécessaires était soulignée. Si la démarche de SAGE était pionnière et a donné lieu à un investissement des acteurs novateur et important, le premier Contrat a pris lui **une forme beaucoup plus classique de « catalogue d'actions »** par volet (Contrat de « première génération »).

En y regardant de plus près, ce défaut générationnel explique que malgré la pertinence indéniable de la majorité des actions prévues, il ait manqué à certains volets du Contrat une lisibilité des priorités des actions. Par ailleurs, les études préalables au SAGE n'ayant pas toutes été ordonnées comme des études de programmation préalables au Contrat, certains volets d'actions du Contrat se sont révélés moins aboutis : volet sur les « économies d'eau » (absent), volet sur les décharges, actions de réhabilitation et de valorisation des cours d'eau, actions de communication, ...

Volet A (assainissement) : de nombreuses actions d'assainissement menées mais des retombées manquant de lisibilité

Le volet A1 (assainissement domestique) est celui qui a donné lieu au plus d'actions par les communes et les syndicats d'assainissement ; le volet A2 essentiellement centré sur Kerry a aussi motivé des avancées de la part de l'industriel.

Pour autant, **la lecture des retombées sur la qualité de l'eau n'est pas partout évidente**. Si des améliorations sont clairement enregistrées, des dégradations persistent, soit parce que certaines actions n'ont pu aboutir (ex : STEP de Céreste), soit parce que toutes les causes des dégradations n'ont pas toutes été prises en compte dans ce premier contrat (ex : pollutions diffuses agricoles).

Le **manque d'outils d'évaluation préalable et en cours de démarche des retombées des actions** est patent sur ce premier volet.

Volet B1 (ressource en eau) : des avancées importantes mais un manque de centralisation de la connaissance des ressources et des prélèvements

Les travaux relatifs aux **forages Fangas 1 et 2** constituent le point essentiel des avancées tangibles de ce volet, mais d'autres avancées sont notables même si elles ne sont pas directement ou complètement attribuables à la procédure de Contrat : organisation de la profession agricole autour d'une démarche mandataire unique (pour l'autorisation des prélèvements côtés 04 et 84), opération pilote d'économies par la ville d'Apt, projet d'adduction d'eau brute de la SCP vers Kerry.

Un **suivi des étiages** a également apporté une base de connaissance de la ressource en eau de surface, mais il manque une valorisation technique précise et critique de ces données.

Enfin, **la démarche concernant les prélèvements agricoles du Haut Calavon a piétiné** faute de portage bien défini et du fait des doutes concernant l'impact de ces prélèvements sur le milieu. D'où le **besoin aujourd'hui impératif d'une « étude forte »** rassemblant et analysant l'ensemble des données actuelles (bilan besoins et ressources) et objectivant le débat sur l'impact des prélèvements et les enjeux économiques liés aux usages.

Volet B2 (gestion des risques) : une continuité précieuse dans l'entretien des cours d'eau mais des retards dans les programmes d'aménagement hydraulique du Calavon

L'**entretien des cours d'eau** initié par le Parc bien avant la signature du Contrat s'est poursuivi grâce à la présence d'un technicien de rivière, ce qui a permis une **bonne continuité** de gestion de ce volet et une **bonne réactivité** lors de la crue de décembre 2003 notamment.

La naissance du SIRCC et le développement récent de ses moyens humains témoignent, par ailleurs, de la **volonté politique d'une prise en charge globale et pérenne** de la question sur le bassin versant.

En revanche, la naissance difficile du SIRCC, la sous-estimation des coûts de travaux et des moyens liés à l'acquisition foncière et aux démarches réglementaires sont autant de facteurs qui expliquent le **peu d'avancées en terme de travaux d'aménagement hydraulique** du Calavon. Ceux-ci n'ont en effet vraiment démarré qu'en 2008, c'est-à-dire en toute fin de Contrat initial.

Volets B3-B4 (gestion des milieux naturels) : des volets relativement « pauvres » au départ mais des actions menées par le Parc hors Contrat

Si l'on se réfère strictement aux actions inscrites et menées dans le cadre du contrat sur ce volet, le bilan est particulièrement **pauvre**. Mais si l'on tient compte de l'ensemble du travail du Parc, sur lequel le Contrat avait prévu de s'appuyer, alors on peut retenir des **avancées intéressantes en termes de connaissance** des milieux et des espèces patrimoniaux du bassin du Calavon, ainsi que quelques opérations réussies de valorisation de milieu.

Ces avancées constitueront certainement le **socle d'actions de gestion plus ambitieuses** qui seront à formaliser dans le cadre de la révision du SAGE, de la démarche Natura 2000 et du prochain Contrat de bassin, notamment le long du Calavon et de l'Enchrême.

Volet C (animation et communication) : une discontinuité (un déficit) dans l'animation qui n'a pas favorisé la synergie entre les divers partenaires

Ce volet normalement structurant de la démarche puisqu'il lui fournit les moyens humains de son animation est certainement celui qui nous est apparu le plus « critiquable » au final. Sans insister plus avant sur le déficit dans l'animation déjà évoqué à plusieurs reprises, on retiendra au fond que **les ressources humaines nécessaires pour animer la double démarche SAGE - Contrat de Rivière ont cruellement manqué** au moment crucial du milieu de la démarche, celui où se mettent en place les nouvelles actions (celles qui n'étaient pas déjà en cours de lancement à la signature) et où s'organisent les nouveaux partenariats autour d'elles. On notera cependant le « bon rattrapage de fin de contrat », depuis 2007 et l'arrivée du dernier animateur.

Concernant l'éducation à l'environnement et la communication, il est « heureux » qu'elles aient pu **s'appuyer sur les moyens en place (non dédiés à l'eau) du Parc**, puisque cela a permis des réalisations malgré le manque d'animateur, dont un programme d'éducation à l'environnement plébiscité. La communication sur le Contrat est restée, quant à elle, très limitée, en l'absence notamment d'une lettre ou d'un support dédié, mais a aussi bénéficié des moyens généraux du Parc en la matière.

IV. PROSPECTIVES

La dernière phase de l'étude s'est appuyée sur les acquis des phases antérieures, sur un travail de concertation avec les acteurs-clés du bassin et sur l'expertise de l'équipe d'études. Elle a abouti, au bout du processus, à la validation par la CLE du 3 février 2010 de la poursuite du SAGE (sa révision) et de la perspective d'un second Contrat de bassin pour le Calavon-Coulon.

Nous ne présentons ici pas tout le processus de cette phase prospective mais seulement les idées qu'il nous semble intéressant de retenir pour la suite.

1. 20 objectifs reformulés répondant aux enjeux actualisés du bassin

Qualité des eaux :

- 1-Améliorer la centralisation et la valorisation des **suivis de qualité des eaux** de surface et souterraines et des rejets
- 2-Poursuivre les efforts d'**assainissement des effluents domestiques**, collectifs et individuels
- 3-Enrayer la **pollution par les pesticides** d'origine agricole et non agricole
- 4-Poursuivre les efforts d'**assainissement des effluents industriels** et de **résorption des décharges**
- 5-Enrayer la **pollution diffuse agricole** (nitrates notamment)

Ressource en eau :

- 6-Améliorer et valoriser les **connaissances des ressources et des prélèvements** (état actuel et prospective)
- 7-Actualiser les **objectifs de débits d'étiage** (du SAGE) et mettre en place un **plan de gestion quantitative des ressources**
- 8-Promouvoir les **liens entre démarches territorialisées** de gestion des bassins versants et (grands) **projets d'adduction d'eau**

9-Rendre compatible la *gestion des canaux d'irrigation de la plaine cavaillonnaise* avec le bon état quantitatif du Coulon aval

Gestion des crues :

10-Transformer les connaissances de l'étude « *Espace de liberté* » en *plan de gestion physique* des lits mineurs et majeurs

11-Améliorer la *connaissance des risques* liés aux crues des sous-bassins de l'*Imergue* et de la *Sénancole*

12-Poursuivre les travaux de *protection contre les crues* notamment des secteurs d'Apt et Cavaillon et finaliser le *Plan de Prévention des Risques Inondation Calavon*

13-Rendre compatible la *gestion des canaux d'irrigation de la plaine cavaillonnaise* avec la réduction du risque d'inondation

14-Entretien d'une *culture du risque* et améliorer les systèmes d'*alerte de crue* pour Apt et Cavaillon

Gestion des milieux naturels :

15-Transformer la connaissance des *milieux humides remarquables* en *programmes de gestion ou de protection*

16-Préserver ou restaurer les *potentialités hydrobiologique (au sens large) et piscicole* des cours d'eau

17-Maintenir voire conforter le *lien (hydrique et biologique) du Calavon-Coulon avec la Durance*

18-Mieux valoriser les *paysages et patrimoines naturel et bâti* liés à l'eau et en développer localement le potentiel récréatif

Pilotage et communication :

19-Adapter et rénover la *gouvernance, le portage et l'animation* de la (ou des) démarche(s) de gestion de l'eau

20-Développer *une stratégie de communication globale et cohérente* à l'échelle du territoire

2. Des préconisations pour la suite

Le choix d'un scénario de portage évolutif qui permette une continuité de l'action

Parmi les scénarios analysés, le scénario retenu par le territoire correspond au **transfert du portage complet du futur Contrat de bassin au SIRCC** (qui deviendrait la structure porteuse opérationnelle du bassin versant), tandis que le **Parc du Luberon reste la structure animatrice du SAGE**, et sera notamment chargé dans les deux années à venir de la révision de la procédure et de sa mise en conformité avec la loi sur l'eau de décembre 2006 et le nouveau SDAGE Rhône Méditerranée approuvé fin 2009.

Ce choix stratégique est celui qui paraît à l'équipe d'études **le plus opportun car sans doute le plus lisible et efficace à court terme**, puisqu'il ne demande pas de remaniement important « de la donne » (statuts des structures ...) au préalable à la poursuite des démarches. Le **SIRCC pourra trouver matière à légitimité globale** dans le portage du second Contrat de bassin versant (ensemble des actions opérationnelles liées à l'eau), tandis que le **Parc confirme sa place dans la planification** et l'orientation du territoire. Ce choix a également pour intérêts de pouvoir évoluer à terme vers un portage unique du Contrat et du SAGE par le SIRCC, le moment venu, et d'acter l'avancée majeure que constitue la création de cette structure de bassin versant. Il exige en retour **une coordination et une cohérence d'action des élus et des techniciens responsables des deux structures**, qui reste à préciser (modalités de collaboration, champs prioritaires et respectifs d'intervention des structures,...), notamment dans la période à venir de révision du SAGE et d'élaboration du second contrat, afin **d'éviter les doublons et effets parasites**, forcément défavorables à la dynamique de concertation.

Quelques recommandations de l'équipe d'étude pour l'étape de transition à venir

Un certain nombre d'études-clés thématiques en cours ou prévues à court terme (2010) doivent permettre d'alimenter le diagnostic réactualisé (et donc les futures mesures) du SAGE : étude « ressource et volumes maximums prélevables », révision du PACC, étude de l'espace de liberté et plan de restauration morphodynamique du Calavon, études milieux et espèces « Natura 2000 ».

1. Il paraît pertinent d'attendre que les premières phases (état des lieux et diagnostic) de ces études soient réalisées pour rédiger le diagnostic actualisé du SAGE ;

2. Par ailleurs, pour ne pas risquer de sur-solliciter les acteurs locaux, nous recommandons que **le « premier jet » de ce diagnostic soit rédigé en interne par le Parc** (assisté techniquement si besoin et en s'appuyant sur des échanges techniques informels avec les détenteurs d'information), puis soumis à la concertation seulement une fois toutes les données analysées (pour amendement et éventuels compléments par les acteurs locaux).

Dans ces conditions, la validation de cette première phase du SAGE révisé pourrait intervenir au premier trimestre 2011 et marquera la « reprise » d'une phase de concertation active, qui se consacrera dès lors à **élaborer la nouvelle stratégie du SAGE** : scénarios tendanciel et contrastés, rédaction du PAGD et du Règlement.

3. L'élaboration de la **nouvelle stratégie du SAGE** (ambition, objectifs, portée réglementaire) **devra prendre appui sur une phase de concertation active** alternant des étapes de consultation, de co-construction (hypothèses, impacts...) et de décision (choix du scénario, des thèmes à traiter dans le règlement...). L'animation de cette phase devra être pensée pour ne pas être « ni trop longue, ni trop courte » et veiller à ne pas épuiser la mobilisation des acteurs ; une assistance socio-technique est fortement conseillée.

Cette seconde phase dans l'élaboration du SAGE pourrait durer de 8 à 10 mois et courir donc jusque la fin d'année 2011.

Enfin, concernant la **dynamique d'acteurs et le portage politique** de ces suites, l'équipe d'étude recommande :

4. la mise en place pour les membres de la CLE de **temps de sensibilisation/formation sur le terrain** en vue d'une immersion pragmatique dans les sujets et d'une meilleure inter-connaissance ;
5. **une valorisation et une publicisation fortes et répétées** auprès du plus grand nombre des acquis de connaissance et du processus complexe en route dans les 2 années à venir ;
6. **l'organisation de groupes de travail « à géométrie variable »** en parallèle à la CLE, adaptée à chaque temps et besoin du processus (groupes thématiques, groupes d'experts, groupes d'élus au sens large, groupes mixtes).